

COLLEGE JULES VERNE - BP 17035 - 40 RUE DU VALLON-30910 NIMES CEDEX 2 -
Tél. : 04.66.64.63.93 - Fax : 04.66.23.44.33 -

**ELECTIONS DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE
ANNEE SCOLAIRE 2022/2023**

L'élection pour la désignation des 6 représentants des Parents d'Elèves au Conseil d'Administration aura lieu :

- **Vendredi 07 octobre 2022 de 08H à 13H.**

Pour voter, 2 possibilités :

① **Vote sur place** Le bureau de vote se tiendra en salle de réunion.

-Le bulletin choisi ne doit comporter aucune rature, ni surcharge. Il doit être inséré **dans l'enveloppe de couleur** ne portant aucune inscription ou marque d'identification ; le panachage n'est pas autorisé.

② **Vote par correspondance :**

-Le bulletin choisi ne doit comporter **aucune rature, ni surcharge**. Il doit être inséré **dans l'enveloppe de couleur** ne portant aucune inscription ou marque d'identification ; le panachage n'est pas autorisé.

- Cette enveloppe de couleur doit être cachetée, glissée dans l'enveloppe blanche cachetée à son tour sur laquelle, est inscrit :

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Collège Jules Verne - BP 17035 – 30910 NIMES CEDEX 2

A compléter OBLIGATOIREMENT : nom et prénom et classe de l'élève concerné suivis du nom, prénom, adresse des parents ou du responsable signature,

L'enveloppe pourra être adressée au collège par courrier ou déposé dans l'urne au secrétariat. Tout pli ne portant pas les mentions indiquées ci-dessus ou arrivant après la clôture du scrutin sera déclaré NUL.

NB: Pour faciliter le vote, nous mettons en place également un ramassage des enveloppes directement en classe.

RAPPEL DE QUELQUES REGLES IMPORTANTES :

- Chaque parent est électeur et éligible qu'il soit marié ou non, séparé ou divorcé (donc 2 votes par famille).
- Chaque parent ne dispose que d'une seule voix quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans l'établissement.
- Les personnes auxquelles les enfants sont confiés par les titulaires de l'autorité parentale ou par décision de justice, bénéficient d'un suffrage non cumulatif avec celui dont ils disposeront déjà au titre de parents d'élèves inscrits dans le collège.

PARTICIPEZ ACTIVEMENT A LA VIE DU COLLEGE

en venant voter le vendredi 07 octobre 2022 dans l'établissement, OU en nous adressant votre vote par correspondance jusqu'au vendredi 07 octobre 2022, avant 12h, par la Poste ou par l'intermédiaire de votre enfant qui le déposera dans une urne à l'accueil du collège.

Avec nos remerciements,
Nîmes, le 20.09.2022
Le Principal,
E. PASCAL

